

Brignais, le 19 décembre 2019

**Le Président,**

à

**MM. BAILLY Jean-Pierre, BERARD Serge, BOISSERIN Guy, Mmes CAILLOZ-MESNIER Elisabeth, CARTIER Josette, MM. CHAUVIN Matthieu, COMBET Damien, DESFORGES Gilles, CATRAIN Lionel, FAGES Serge, FOUILLAND Pierre, FOURMAUX Rémi, Ernest FRANCO, Mmes GALERA Evelyne, GAUQUELIN Françoise, MM. GERGAUD Jean-Louis, Alain GERON, GILLE Martial, Mmes GRANGE Patricia, LAKEHAL Prescilia, MARTINAUD Marie-Hélène, M., MINSSIEUX Paul, Mme MOMBRUN Josiane, M. Grégory NOWAK, Mme PELTIER Marie-Claire, M. PERRAUD Jean-François, PILL, Mmes, REBOUL Claire, RIBEYRE Martine, ROTHEA Céline, MM. RUER Jean-Jacques, Mme VENDITTELLI Solange**

**Communauté de Communes de la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMUNAUTAIRE DU 17/12/2019

**PRESENTS :** MM. Jean-Pierre BAILLY, Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Matthieu CHAUVIN, Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Lionel CATRAIN, Serge FAGES, Mmes Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Mmes Patricia GRANGE, Michèle EYMARD, MM. Jean-Louis IMBERT, Paul MINSSIEUX, Mme Josiane MOMBRUN, M. Gregory NOWAK, Mme Marie-Claire PELTIER, M. Jean-François PERRAUD, Mmes Claire REBOUL, Martine RIBEYRE, Céline ROTHEA, MM. Jean-Jacques RUER, Ernest FRANCO, Mme Solange VENDITTELLI

**ABSENTS :** Mme Marie-Hélène MARTINAUD, M. Alain GERON, Mme Josette CARTIER

**SECRETAIRE :** M. Damien COMBET

**Pouvoirs :**

Mme Prescilia LAKEHAL donne pouvoir à Mme Claire REBOUL

M. Rémi FOURMAUX donne pouvoir à M. Gregory NOWAK

M. Pierre FOUILLAND donne pouvoir à M. Jean-Louis GERGAUD

Mme Elisabeth CAILLOZ donne pouvoir à M. Serge FAGES

*Ouverture de la séance à 20h30*

### 1. DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU SELON LA DELIBERATION DU 15/04/2014

**Décisions du Président :**

**Décisions du Bureau**

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres.

## 2. RAPPORTS

### 2.1 – FINANCES

#### BUDGET PRIMITIF 2020

.....

Ce budget est synthétisé par la balance générale suivante :

##### **Pour la section de fonctionnement**

Les dépenses et les recettes sont en équilibre et s'élèvent respectivement 21 969.973 euros

##### **Pour la section d'investissement**

Les dépenses et les recettes sont en équilibre et s'élèvent respectivement à 9 868.924 euros.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité des membres votants, d'adopter le budget primitif 2020 tel que présenté en séance

Et D'autoriser le Président à exécuter l'ordonnancement de ce budget 2020.

#### ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020

.....

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité des membres votants :

D'approuver le montant de l'attribution de compensation pour 2020 inscrit au budget 2020, réparti comme suit entre les communes :

Brignais :	4 309 257 €
Chaponost :	1 972 178 €
Millery :	455 514 €
Montagny :	553 730 €
Vourles :	932 941 €
<b>Total :</b>	<b>8 223 620 €</b>

#### DOTATION DE SOLIDARITE 2020

.....

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité des membres votants :

D'approuver le montant de la dotation de solidarité communautaire pour 2020 inscrit au budget 2020, réparti comme suit entre les communes :

- Brignais	1 113 607 euros
- Chaponost	832 187 euros
- Millery	485 008 euros
- Montagny	356 247 euros
- Vourles	335 648 euros
<b>Total :</b>	<b>3 122 696 euros</b>

### 2.2 – AMENAGEMENT URBAIN / PLH / AGRICULTURE

#### AGRICULTURE – CONVENTIONS NATURE EN FERME

- .....

- Dans le cadre de son plan d'action *Agriculture 2030*, la CCVG accompagne l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et sa contribution à son atténuation, notamment en renforçant la résilience des fermes face à ce nouveau contexte climatique.

- A cette fin, la CCVG a mis en place un partenariat avec quatre structures : Arthropologia, le CEN Rhône-Alpes, la LPO du Rhône et la Chambre d'Agriculture du Rhône, avec lesquelles elle construit un appel à candidature, qui permettra de mettre en œuvre des réponses concrètes aux problématiques rencontrées sur leurs parcelles, par la création et/ou la restauration d'un ensemble d'aménagements naturels (haies, mares, abris à auxiliaires de culture, perchoirs à rapaces, etc).

Pour préparer et calibrer cet appel à candidature, deux fermes pilotes ont été retenues en 2019 afin de réaliser cet accompagnement à titre expérimental.

**Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :**

- VALIDER les conventions avec M. Florent Grillet, d'une part, et M. Patrice Thollet, d'autre part, telles que jointes en annexe ;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

---

AGRICULTURE – SOUTIEN DE LA CCVG A LA DEMARCHE DU SOL POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL – POINT D'INFORMATION

.....

Explication sur ce qu'est un projet alimentaire territorial, pourquoi un projet à l'échelle de l'Ouest Lyonnais, et l'objet du soutien.

---

CONVENTION ANNUELLE 2020 – AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

.....

La CCVG souhaite réaliser un état des dynamiques territoriales et des projets pour dresser une mise de fond à destination du prochain exécutif pour la période 2020-2026. Dans ce cadre, la CCVG s'est rapprochée de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour la réalisation de cette étude.

**Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :**

- de VALIDER la convention 2020 entre l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise et le programme partenarial d'activités afférent (fiche « Proposition d'accompagnement pour l'élaboration du projet de territoire »),
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention.

---

CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AUPRES DE SOLIHA EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT DES MENAGES MODESTES

.....

Mme Gauquelin rappelle que par décision du 7 février 2017, la CCVG a adopté son second PLH (2016-2021), et notamment ses conditions d'interventions sur le parc privé. Dans la mesure où SOLIHA apporte un soutien complet aux ménages (appui social, aide à la définition des travaux, et montage des dossiers de financement auprès de l'ensemble des opérateurs), la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs est donc nécessaire pour la période 2020-2021, soit jusqu'à la fin du PLH2. Cette convention peut être adaptée chaque année en fonction du bilan des actions réalisées.

**Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :**

- D'APPROUVER la convention pluriannuelle d'objectifs en faveur de l'amélioration de l'habitat des ménages modestes dans le parc privé existant, auprès de SOLIHA Rhône et Grand Lyon.

D'AUTORISER le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon à engager toutes les démarches nécessaires et à signer ladite convention et tous les documents utiles à la bonne exécution de celle-ci.

---

GARANTIE D'EMPRUNT DU BAILLEUR OPAC DU RHONE, POUR UN MONTANT DE 84 562.25 EUROS

.....

Mme Gauquelin rappelle à l'assemblée qu'afin de soutenir la production de logements locatifs sociaux, la communauté de communes apporte sa garantie aux emprunts des bailleurs sociaux,

dans la limite de 50%, que ce soit pour les opérations de construction neuve, d'acquisition/amélioration ou de rénovation du patrimoine existant.

Le bailleur OPAC DU RHÔNE sollicite la Communauté de Communes pour une garantie de son emprunt, à hauteur de **25 %**, dans le cadre d'un programme d'acquisition-amélioration portant sur la création de 4 logements (1 PLAI / 3 PLUS) – Place Clémenceau à Chaponost.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants, décide :

- D'ACCORDER sa garantie au prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par l'OPAC DU RHÔNE, pour un programme d'acquisition-amélioration portant sur la création de 4 logements (1 PLAI / 3 PLUS) – Place Clémenceau à Chaponost, à hauteur de 25 % des prêts contractés, soit sur un montant de 84 562,25 euros.

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de garantie ci-jointe, et à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPAC DU RHÔNE.

## 2.3 – DEVELOPPEMENT SOCIAL

### NOUVELLE TARIFICATION TERRAIN FAMILIAL DES VALLIERES

.....

La commission sociale du 5/12/19 a validé une augmentation progressive de 3 euros par an, sur 5 ans.

**Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :**

- D'approuver l'ensemble des nouveaux tarifs applicables aux occupants du terrain familial des Vallières à compter du 1er janvier 2020.
- D'autoriser le Président à signer les avenants des occupants en titre ainsi que tous les documents en lien avec ce sujet.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 21h45.

Le secrétaire de séance

A Brignais le 19 décembre 2019